

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2018- 44**

**Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Membres présents Soit	21
Nombre de voix représentées	30
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	2
Nombre de voix représentées	2
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	32
Ayant pris part au vote : 32 voix exprimées	
Pour : 32 Contre : /	

La règle du quorum est  
(32 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 29 novembre 2018 à 18h30 à CHATEAUVILLAIN sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 14/09/2018 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir entendu Monsieur le Président proposer l'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

**Délibère :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Avis sur le plan du Rapport d'activité 2018 du GIP.

Le 30/11/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

**20 DEC. 2018**